



Quel tribunal faut-il saisir contre un groupe associatif ?

Par g bargain

Bonjour, nous avons conclut un contrat avec un groupe associatif sanitaire, social et me?dico-social, a? but non lucratif au service de la personne.

Ce groupe associatif ne reconnait pas le nombre de jour restant à nous régler (car non effectués mais facturés car ils ne souhaitent plus nous faire appel).

Notre question est : Quel tribunal faut'il saisir contre un groupe associatif sanitaire, social et me?dico-social, a? but non lucratif?

Dans l'attente de votre retour et vous en remerciant par avance.

Sincères salutations

Modération : suppression des majuscules inutiles (qui signifient qu'on crie) et anonymisation.